

Par e-mail

A : Marc Pachot

De : FFSA- Florian Doukhan

Date : mercredi 28 janvier 2026 page(s) : 1

OBJET : Twin' Cup

Niveau d'enregistrement : Circuit

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C23-2026 en date du 28 janvier 2026

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- RÈGLEMENT SPORTIF 2026 TWINCUP
- RÈGLEMENT TECHNIQUE 2026 TWINCUP

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Florian DOUKHAN

Chargé de Misson Circuit – FFSA Pôle Sport



RÈGLEMENTS SPORTIF 2026

TWINCUP

Pour le respect et la conformité au Challenge, il est impératif de suivre la fiche d'homologation FFSA CLUB 001

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit

Ce règlement est enregistré à la FFSA sous le n°

C23-2026 en date du 28 janvier 2026

Du fait de leur inscription à la Twin'cup Sprints classes "Classique" ou "light", et Twin'cup sprints longs, les concurrents reconnaissent connaître les présents règlements et s'engagent à les respecter et à les faire respecter par leurs équipes. Ils devront être signés pour « bon pour accord » de chaque concurrent et pilote.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits asphalté, du code sportif international de la FIA et/ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par les présents règlements est strictement

interdit. Une modification autorisée ne peut pas entraîner une modification non autorisée.

REGLEMENT SPORTIF 2026

ART.1 – ORGANISATION :

Chaque fois que les présents règlements mentionnent PROMO-EVENTS, il y a lieu de lire « PROMO- EVENTS et/ou ses mandataires ».

PROMO-EVENTS est le promoteur exclusif de la Twin'cup sprint classe "Classique ou light" et sprint long et le diffuseur exclusif du kit « Twin'sport » et de ses pièces détachées homologuées pour le challenge.

Chaque fois que les présents règlements mentionnent la Twin'cup, il y a lieu de lire « Twin'cup Sprints" classe "Classique" et classe "light", « Twin'cup sprints longs ».

PROMO-EVENTS

14, rue des mineurs 30410 Molières sur Cèze

Téléphone :06.10.72.43.58

Contact : Marc PACHOT

E-Mail : solene.twincup@gmail.com

En s'engageant à une épreuve de la Twin'cup, le concurrent déclare, de fait, avoir pris connaissance de l'ensemble des règlements sportif et technique et en accepter tous les terme

Calendrier 2026

La Twin'cup sprint sera présente sur 8 épreuves sprints et 8 épreuves de sprints longs aux dates ci-dessous.

- 28 février / 1er mars : NOGARO (Coupe de France des Circuits)
- 18 / 19 avril : PAU ARNOS (Coupe de France des Circuits)
- 30 / 31 mai : CROIX-EN-TERNOIS (Coupe de France des Circuits)
- 20 / 21 juin : LEDENON (Coupe de France des Circuits)
- 12 / 13 septembre : ALBI (Coupe de France des Circuits)
- 3 / 4 octobre : VAL-DE-VIENNE (Coupe de France des Circuits)
- 24 / 25 octobre : DIJON (Coupe de France des Circuits)
- 7 / 8 novembre : LE MANS (Coupe de France des Circuits)

ART.2 – DEFINITION :

Dans le texte ci-dessous, est appelée épreuve : essais libres, essais qualificatifs et course(s) lors d'un week end. Les épreuves de la Twin'cup sont réservées aux voitures Twin'cup du modèle RENAULT TWINGO VERSION 1 série 1 et série 2 (1993-1998- moteur initial C3G), équipés du kit « Twin'sport » fournis uniquement par Promo-events et respectant en tous points la fiche technique d'homologation et le règlement technique en cours. Un classement général sera effectué à la fin de chaque épreuve et en fin de saison. Les voitures Twin'cup ont pour but de promouvoir l'accès au sport automobile, et sont réglementées pour participer uniquement au Challenge Twin'cup, en accord avec la FFSA.

ART .3 –PARTICIPATION :

3.1 admission

La Twin'cup sprint est une Coupe sur invitation du promoteur. Pour préserver l'esprit de la Twin'cup, Promo- Events se réserve le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver ses décisions.

La Twin'cup sprint est ouverte à tout licencié, titulaire d'une licence annuelle régionale ou nationale FFSA ou d'un titre de participation (licence étrangère non autorisée).

3.2 frais d'inscription annuel

Pour toute participation à la Twin'cup, chaque pilote devra avoir réglé auprès du promoteur ses frais d'inscription annuels ou à l'épreuve.

Ces frais d'inscription ne se substituent pas aux frais d'engagement pilote aux épreuves. Cette inscription est payable en une seule fois lors de la 1ère participation pour les engagements saison et ½ saison et à chaque épreuve pour les engagements course/course. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, échangeables, transmissibles ce quelque soit le motif de non présentation du pilote inscrit aux épreuves.

Montant des frais d'inscription 2026.

200€ par concurrent ou pilote pour la saison et ½ saison. Ce montant donne droit à:

- *La participation à la Twin'cup dans son ensemble*
- *A la fréquentation de l'open-bar du Promoteur pour lui-même et son staff (3 personnes maxi) durant tout le week-end*
- *A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1er à 3ème à la fin de chaque épreuve sprints-courts*
- *A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1er à 4ème à la fin de chaque épreuve sprint-long.*
- *Au classement « gentlemen » » junior » » féminine» / épreuve*
- *Un service pneumatique sur les circuits à tarifs préférentiel*
50€ par épreuve pour Les concurrents ou pilotes qui souhaitent s'inscrire ponctuellement, c'est-à-dire à l'épreuve. Le montant donne droit à :
- *La participation aux courses Twin'cup désigné.*
- *A la fréquentation de l'open-bar du Promoteur pour lui-même et son staff (3*

personnes maxi) durant tout l'épreuve.

- A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1er à 3ème à la fin de chaque épreuve sprints courts.
- A l'attribution de prix dans le cas d'un classement de 1er à 4ème à la fin de chaque épreuve sprint-long.
- Au classement « gentleman » » junior » » féminine »/épreuve
- Un service pneumatique sur les circuits à tarif préférentiel

3.3 Inscription à la Twin'cup sprints et engagement aux épreuves

En cas d'annulation d'une épreuve par décision émanant des autorités publiques (État, Préfecture, Direction du Circuit) pour raison sanitaire exceptionnelle (pandémie ou situation assimilée), les inscriptions et engagements seront intégralement remboursés.

- Les inscriptions à la twin'cup sont strictement personnelles et nominatives, par conséquent elles ne peuvent être cédées, revendues, échangées ou transmises. De fait, le montant de l'engagement reste acquis au promoteur et aucun remboursement ou report sur une autre voiture ne sera possible dans le cas de la cession de leur voiture à un tiers en cours de challenge.

- Tous les pilotes ou concurrents qui souhaitent participer à la Twin'cup doivent s'inscrire à cette discipline.

- Le terme « engagement saison » s'entend pour un règlement en 1 versement de la totalité du montant. Tout fractionnement du montant ne pourra porter le terme « Engagement saison ».

- En cas de versement fractionné, une majoration de 10% du montant total sera encaissé au 1er versement de la Twin'cup ou des épreuves désignées.

- Les frais de majoration quels qu'ils soient, seront encaissés lors de chaque épreuve. En s'inscrivant à la Twin'cup sprint, l'équipe et le propriétaire de la voiture nommée s'engagent irrévocablement aux épreuves du calendrier. Avant chaque épreuve un « bulletin d'engagement » (à télécharger) devra impérativement être envoyé à Promo-Events, confirmant la participation de la voiture à l'épreuve, ainsi que le/les pilote(s) participant à l'épreuve (pilote série 1, pilote série 2, pilotes sprint long, asa, n° licence...). Tout bulletin partiellement rempli ne sera pas pris en compte.

Les droits d'inscription et majorations éventuelles devront être accompagnés des fiches d'engagement des voitures pour les épreuves ci-dessus mentionnées. Les montants seront majorés de **50%** au-delà de la limite de 10 jours ouvrés avant la date de début de l'épreuve.

Les moyens mis à disposition sont :

-Soit par courrier à l'adresse suivante : Promo Events 14 rue des mineurs 30410 Molières sur Cèze.

« Bulletin d'engagement » (à télécharger)

-Le règlement peut s'effectuer soit par CB soit par CHÈQUE (3000€ maxi) par espèces (300€ maxi) selon les règles fiscales en vigueur.

- Les vérifications administratives seront closes à 17h30 la veille du Briefing de l'épreuve. Passé ce délai aucun changement de pilote ne pourra être effectué. Seuls les cas de force majeure sur demande écrite à l'attention de la direction de course et soumise au promoteur pourront être examinés et validés par la direction de course .

- Les frais d'inscription annuel resteront acquis à Promo-Events, même si le participant ou la voiture ne prennent pas le départ. (Sauf covid)

- En cas de désistement de voiture engagée, consécutif à une défection des concurrents ou pilotes ou pour motifs techniques avant la participation aux essais privés de l'épreuve, les droits d'engagements aux épreuves pourront, sur demande écrites motivées être remboursés ou bien reportés avec une pénalité acquise au promoteur de 150€. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué pour le "sprint light" quel qu'en soit le motif. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué suite à un changement de classe sprint vers sprint "light" des pilotes.

- La non présentation d'une voiture engagée aux courses du week-end alors que cette dernière a participé à au moins 1 des séances des essais privés entre le jour précédent la vérification administratives jusqu'à la 1ère heure du 1er jour de l'épreuve induira un montant acquis au promoteur égale à 50% du montant des frais d'inscriptions hors majorations et de **100% pour les engagés au sprints light.**

-Aucun remboursement ne sera effectué passé ce délai. Les voitures et pilotes inscrits aux épreuves du sprint light ne peuvent participer aux épreuves du sprint "Classique".

-En cas de participation au sprints courts **classique** aucun remboursement ne sera possible si la voiture est endommagée en sprint long et inversement

-Le promoteur reconnaît par l'appellation « team » toute structure déclarée auprès de la FFSA et à jour de sa cotisation.

Il ne sera accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants disqualifiés de la course par la Direction de Course ou par l'organisateur pour manquement aux règlements sportifs et techniques et/ou pour conduite et propos antisportifs sur et hors circuits avérés.

3.4Équipement des pilotes

La réglementation FFSA en vigueur s'applique pour toutes personnes montant à bord d'une voiture pendant **les essais officiels et les courses.**

Tout pilote devra prendre connaissance de la réglementation générale circuit FFSA complétée du règlement technique Promo-Events (chapitre équipements des pilotes).

Les pilotes des séries sprint et courses longues auront l'obligation de porter une combinaison aux couleurs de la Twin'cup sprint réalisée par le promoteur Promo-Events ou une combinaison neutre (ne portant aucune mention de séries concurrentes)

Un service location d'équipements pilote est disponible par le promoteur sur l'épreuve et sur réservation préalable dans la mesure des stocks disponibles.

Une pénalité de 300 euros sera appliquée dans le cas de constatation contraire du Promoteur. La disqualification de l'épreuve avec perte de la totalité des points de l'épreuve sera appliquée en cas de récidive.

ART.4 –PADDOCK

Un paddock Twin'cup sera établi sur les circuits et toutes les équipes s'engagent à y mettre leur voiture pendant l'épreuve, entre chaque séance d'essais, avant le départ et après l'arrivée de chaque course.

Cette disposition ne déroge pas aux règles du parc fermé.

Aucun travail de mécanique ne saurait être toléré en dehors de cette zone ou sous régime de parc fermé,

sauf autorisation du Directeur de Course et de commissaire technique. **Seules des vérifications pour ajustement de la pression des pneus ou pour la sécurité peuvent être autorisées.** Tout manquement à ce point du règlement sera passible d'exclusion de la course ou de l'épreuve. Aucun travail mécanique n'est permis en régime de prégrille ni de parc fermé.

Rappel : aucun travail mécanique quel qu'il soit, n'est permis dans la zone de prégrille.

ART.5 – DEROULEMENT DES EPREUVES :

5.1 Horaires

Les horaires détaillés de chaque épreuve seront fournis avant chaque épreuve. Chaque concurrent porte à sa propre responsabilité la connaissance des horaires des épreuves et de mise en prégrille. La modification des horaires est possible à tout moment par l'organisateur de l'épreuve.

5.2 Vérifications administratives

Tout pilote devra se présenter lors de son arrivée aux vérifications administratives selon les horaires d'ouverture indiqués avant chaque épreuve par le promoteur. Chaque concurrent porte à sa propre responsabilité la connaissance des horaires des vérifications administratives.

Les vérifications administratives seront closes 2 heures avant l'heure du Briefing et aucune modification ne pourra être effectuée.

A défaut de licence annuelle FFSA, un pilote pourra obtenir un Titre de Participation (licence à la journée) **valable pour la durée d'une épreuve et qui pourra être renouvelé à chaque épreuve.** Les demandes de Titre de Participation devront être indiquées sur le bulletin d'engagement adressé à Promo-Events par mail sur (solene.twincup@gmail.com). Tous les éléments originaux nécessaires sur l'épreuve (certificat médical, permis de conduire en cours de validité...) devront être présentés, afin d'obtenir l'acceptation de l'organisation, ASA, ou organisme délivrant. Le montant de la cotisation sera à régler à l'ASA ou l'organisme délivrant.

Après les vérifications administratives, le pilote doit se rendre aux vérifications techniques dans l'heure avec sa feuille d'engagement préalablement remise.

Par ailleurs, le pilote devra se rendre à la structure Twin'cup STAFF (structure extérieur ou box) identifiée avec ses tickets pour récupérer ses plaquettes et pneus (autres que ceux obligatoires). Il déposera ses jantes nues pour que soient montés les deux pneus neufs obligatoires pour la séance d'essais qualificatifs. Ces jantes ne pourront être récupérées qu'après leur marquage par le Commissaire Technique en fin de journée ou le lendemain.

Les pilotes âgés de 16 à 18 ans seront acceptés, selon les conditions habituelles de la FFSA.

5.3 Vérifications techniques

Les voitures devront être présentés aux vérifications techniques pendant la durée des vérifications prévues dans les horaires de l'épreuve par le Promoteur. Cette vérification contrôle les aspects de sécurité, quelques points techniques et la conformité à la fiche FFSA.

Le contrôle technique est sous la responsabilité du Commissaire Technique FFSA et/ou un Commissaire Technique Twin'cup sprint. Chaque voiture doit être conforme au règlement technique Twin'cup sprint et

FFSA. Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications techniques seront autorisées à prendre part à cette épreuve et uniquement sous le numéro de course du concurrent contrôlé.

Des vérifications complémentaires pourront être effectuées à tout moment à l'initiative du Promoteur. Les responsables techniques de la FFSA, ont le pouvoir de refuser une voiture à prendre part à une épreuve.

Les concurrents sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique, de sécurité et du respect du plan d'identification (numéros de course et publicité) sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves.

5.3.1 - Pour les courses sprint series « classique » et « light » les concurrents ont l'obligation d'acquiescer auprès de Promo Events lors des vérifications administratives : 2 pneus neufs mis en place par le promoteur sur jantes nues et marqués par le Commissaire Technique, qu'ils devront présenter montés sur l'avant de la voiture lors du départ des séances qualificatives et tout au long de la course ainsi qu'un jeu de plaquette qui devra être présent à l'arrivée des séances qualificatives et tout au long des courses des challenges sprint.

5.3.2 - Pour les courses de challenge sprint long les concurrents ont l'interdiction de monter les pneus marqués de l'épreuve tant au départ des séances qualificatives qu'au long des courses du challenge sprint long.

Les essais privés ne sont pas concernés par cette réglementation

Pour rappel les pneus, pare-chocs, plaquettes de frein et toutes les pièces du kit s'acquiescent obligatoirement auprès du promoteur Promo-Events qui est la seule habilité à les fournir aux concurrents.

- Tout contrevenant se verra appliquer une pénalité financière de 100€ pour les plaquettes, de 200€ pour les pneus et de 400€ pour les pare-chocs. Il sera en outre déclassé de l'épreuve et sera susceptible d'être exclu de l'ensemble des épreuves de la Twin'cup sprint.

- Les concurrents et pilotes sont responsables du bon montage de leur transpondeur et de son bon fonctionnement.

A chaque épreuve, les concurrents ou pilotes ont la possibilité de louer un transpondeur auprès de la société de chronométrage présente du l'épreuve aux conditions de la société ;

Les résultats des chronométrages seront consultables en directs de manière dématérialisé sur le site de cette société

5.4 Briefing

Tous les pilotes et concurrents (confirmés ou débutants) engagés en Twin'cup sprint devront connaître l'ensemble des articles relatifs à la sécurité de la Réglementation FFSA pour les épreuves en circuit : Règles sportives, drapeaux, équipements....

Tous les pilotes, concurrents et chefs de team, doivent impérativement être présents durant toute la durée du briefing. Une feuille de présence devra être signée. Les accompagnants ne pourront être présents. Toute absence ou retard au briefing sera passible d'une pénalité, selon les règles FFSA.

5.5 Épreuve

Chaque épreuve de la série Twin'cup Sprints sera composée :

A. **Série "classique":** une séance d'essais qualificatifs de 30 min (15 min série A et 15 min série B) et 4 courses de 20 min (2 courses série A et 2 courses série B). Dans le cas d'un nombre important de participants, ce format pourra être doublé.

B. Série "Light": une séance d'essais qualificatifs de 15min (intégré à la série A Twin'cup Sprint série classique) et 2 courses de 20 min (intégré à la série 1 pilote A Twin'cup Sprint série classique et série 1 pilote B Twin'cup Sprint série classique)

Chaque épreuve de la Twin'cup Sprints longs sera composée d'une séance d'essais qualificatifs de 20 minutes et d'une course de 45 min avec 1 arrêt obligatoire. La grille de départ sera composée par le meilleur temps réalisés lors des essais qualificatifs Twin'cup Sprints longs pour une voiture. Dans le cas d'un nombre important de participant, ce format pourra être doublé.

Un arrêt obligatoire de 3 mn sera réalisé entre la 15ème et la 30ème minute **POUR TOUS LES CONCURRENTS** et ainsi pour permettre le changement de pilote en cas de double monte. La fenêtre de changement de pilote pourra être modifiée par la direction de course, et les pilotes en seront avertis lors du briefing pilotes.

5.6 : ESSAIS

5.6.1 Essais privés :

Aucune Twin'cup de pourra obtenir d'inscription aux essais privés se déroulant la veille de l'épreuve et le jour du déroulement des essais qualificatifs sans être à jour du règlement de l'épreuve auprès du Promoteur. Ainsi seules les voitures inscrites sur la liste intitulée "liste des engagés" transmise par le Promoteur au plus tard 48 heures avant la veille de l'épreuve au circuit pour vérification fera foi.

Accès autorisé par le promoteur aux séances d'essais vielle et jour de l'épreuve.

5.6.1.1 Twincup engages en "sprint Classique et sprint long : accès toutes séances -

Twincup Engagées en sprint "light" 2 séances maximum

5.6.1.2 Des séances d'essais privés seront organisées la veille des courses (en fonction des disponibilités des circuits) **dans la limite autorisée par le promoteur**. Un circuit se réserve le droit de ne pas organiser d'essais privés.

5.6.1.3 Ces essais privés seront facultatifs ; les inscriptions, coûts, horaires et règlement seront communiqués avant chaque épreuve avec les horaires.

5.6.1.4 Les essais privés de la veille des essais qualificatifs sont à souscrire auprès du circuit aux conditions mentionnées précédemment **et notamment à la rubrique a) de l'article**

-Les essais privés du jour des essais qualificatifs sont à souscrire auprès du Promoteur, **au tarif défini par celui-ci.**

5.6.2 Essais qualificatifs :

Chaque pilote devra avoir pris part aux essais qualificatifs à raison d'un minimum de un tour chronométré par série. Si un même pilote participe aux deux séries (4 courses), il devra réaliser un tour qualificatif pour chaque série. La présence du pilote sera contrôlée par les commissaires. Sauf dérogation accordée par la Direction de Course, tout pilote arrivant après les séances d'essais qualificatifs ne pourra prendre part à l'épreuve.

Twin'cup sprint série "Classique" et "light": Le meilleur temps de chaque pilote déterminera la grille de course 1 et de la course 2, cela pour chaque série A séries "classique" et "light" et B "série Classique". La durée des essais peut être ajustée par la Direction de Course ou par le Promoteur, en fonction des circonstances.

Pour les sprints longs la grille sera déterminée par le meilleur temps réalisés par la voiture lors des essais qualificatifs de la course sprint long.

5.7: Prégrille

La prégrille s'effectuera minimum 30 minutes avant le départ d'une séance officielle, essais qualificatifs ou course. Toute intervention d'ordre mécanique ou ravitaillement en essence, est interdite en pré-grille. Pour tout retard à la prégrille, le concurrent s'élancera de la voie des stands, sur ordre des commissaires de piste.

5.8: Parc fermé

Après chaque essai qualificatif ou course, le pilote doit se rendre au parc fermé immédiatement au sortir de la piste.

Il est interdit :

- De s'arrêter à sa structure (intérieur ou extérieur)
- De faire monter quelqu'un dans sa voiture
- D'éteindre la caméra embarquée obligatoire dans la voiture
- D'effectuer une intervention sur sa voiture
- L'accès au parc fermé y est interdit à toute personne, excepté le pilote autorisé à stationner sa voiture et à le reprendre à la levée du parc fermé.

Les voitures appelées pour des contrôles techniques doivent s'arrêter au box technique. Le pilote peut faire appel à un mécanicien pour l'aider en cas d'interventions mécaniques. Ses contrôles sont sous l'autorité du commissaire technique ou de son représentant et chaque pilote a le devoir de s'y soumettre.

Tout manquement au respect de cette mise en place ou constatation d'anomalie relevant du règlement technique avéré par le commissaire technique ou son représentant ou bien par le promoteur entraînera une demande de mise en conformité immédiate, pour permettre au pilote de poursuivre son épreuve. Le pilote se verra annuler tous ses points engendrés depuis le début de l'épreuve pour la 1ere infraction constatée, de la Coupe en cours en cas de récidive.

5.9: Courses

5.9.1 Type de départ :

Départ lancé, procédure allégée.

5.9.2 Grille de Départ

5.9.2.1 Sprints série "Classique"

Course 1 - pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs A

Course 3- pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs A

Course 2 - pilote B : ordre du classement aux essais qualificatifs B

Course 4 - pilote B : ordre du classement aux essais qualificatifs B

5.9.2.2 Sprint serie "light"

Course 1 - pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs A

Course 3- pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs A

Les deux séries évoluent ensemble sur la piste.

5.9.2.3 Sprint long

Départ 1er pilote - pilote A : ordre du classement aux essais qualificatifs

.2ème pilote- pilote B : départ après les 3 minutes minimum réglementaire

5.9.3 Equipage :

Pour les épreuves, l'équipage de chaque voiture pourra être composé d'un ou plusieurs pilotes selon la nature de l'épreuve.

Twin'cup Sprints :

- Série "classique" un ou deux pilotes (série A et série B).

- Série "light" un pilote (serie A)

Twin'cup Sprints Longs : un à deux pilotes

Peuvent participer à la course, les pilotes et voitures inscrits et apparaissant dans la liste officielle des pilotes autorisés à prendre le départ de l'épreuve, pour autant qu'ils aient participé aux essais qualificatifs.

-Un même pilote peut effectuer l'ensemble des séries sprint "Classique" inscrites aux épreuves. Un pilote inscrit en sprint "Classique" ne peut participer aux séries sprint "light"

-Un seul pilote effectuera l'ensemble des séries sprint "light ". Un pilote inscrit en sprint "light" ne peut participer aux séries sprint "classique" .

- Une voiture peut participer qu'à une seule série soit sprint série « classique » ou bien sprint série Light » selon les caractéristiques préciser dans le règlement technique et ses additifs.

Seuls peuvent participer au sprint-long les voitures et pilotes inscrits et apparaissant sur la liste officielle des pilotes autorisés à prendre le départ **des sprints série "Classique" et "light" de l'épreuve.**

5.9.4 Arrêt de la course et implications :

Toutes les voitures seront classées, quelle que soit la distance parcourue.

Si pour des raisons de sécurité ou autres, une épreuve doit être interrompue :

- aucun point ne sera attribué si moins de 25% de la durée prévue ont été parcourus

- la moitié des points sera attribuée si 25% à 75% de la durée ont été parcourus
- tous les points seront attribués si plus de 75% de la durée ont été parcourus
- si moins de 75% de la distance prévue ont été parcourus avant une interruption nécessaire, une deuxième partie de course peut être organisée, si la Direction de Course et/ou le promoteur en décide ainsi, dont la durée sera le pourcentage restant après l'interruption moins deux tours. •

5.9.5 Divers :

Tous les points non précisés dans le présent règlement sont régis par la Règlementation FFSA.

Toute contestation relative à l'application des Règlements sera soumise au comité d'organisation, selon les règles et procédures définies par les règlements et annexes de la FFSA.

Promo-Events pourra modifier tout point du règlement dans un souci de sécurité. Dans ce cas, les concurrents en seront avertis par annexe au présent règlement.

ART.6– DIFFERENDS SPORTIFS

6.1 : Comportements et autorité :

Rappel : La Twin'cup sprint a pour but l'accès et la promotion du sport automobile, une attitude sportive est obligatoire, le non-respect de cette règle sera examiné devant le comité d'organisation.

Les pilotes et concurrents doivent en premier lieu observer les règlements et les directives de la Direction de Course et faire preuve d'une attitude et propos écrits ou verbaux corrects. La Direction Sportive de l'épreuve a le pouvoir de mener à bien l'ensemble des litiges et différends sportifs, et est prise en concertation avec le promoteur.

Un pilote ou concurrent est responsable de ses actes, agissements et propos écrits ou verbaux ainsi que de ceux qui l'accompagne. Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre des courses Twin'cup.

Les agressions verbales ou physiques envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou de l'organisation sont proscrites et peuvent faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion immédiate de la Coupe.

Un pilote ou concurrent ne peut se faire représenter aux vérifications administratives que par un team manager titulaire d'une licence FFSA de team en cours. Aucune autre personne ne pourra se présenter en son nom.

Une grille non exhaustive des pénalités possibles est en annexe de ce document.

6.2 : Litiges, délais et matériel

Toutes les voitures devront être équipées d'une caméra intérieure vue avant (GoPro, caméra paluche ou autres), avec vue avant, filmant durant toutes les séances de l'épreuve (essais qualificatifs et courses) en parfait état de fonctionnement. Par ailleurs une caméra avec prise de vue arrière et fonctionnelle devra être installé de façon réglementaire voir homologation FFSA annexe J. Les images des cameras pourront être réclamées pour visionnage à tout moment en cas

de différents entre deux concurrents. Tout concurrent ne disposant pas des images ne pourra pas prétendre à une quelconque contestation.

ART.7 – DIFFÉRENDS SPORTIFS

7.1 : Comportements et autorité :

Rappel : La Twin'cup sprint a pour but l'accès et la promotion du sport automobile, une attitude sportive est obligatoire, le non-respect de cette règle sera examiné devant le comité d'organisation.

Les pilotes et concurrents doivent en premier lieu observer les règlements et les directives de la Direction de Course et faire preuve d'une attitude et propos écrits ou verbaux corrects. La Direction Sportive de l'épreuve a le pouvoir de mener à bien l'ensemble des litiges et différends sportifs, et est prise en concertation avec le promoteur.

Un pilote ou concurrent est responsable de ses actes, agissements et propos écrits ou verbaux ainsi que de ceux qui l'accompagne. Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre des courses Twin'cup.

Les agressions verbales ou physiques envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou de l'organisation sont proscrites et peuvent faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion immédiate de la Coupe.

Un pilote ou concurrent ne peut se faire représenter aux vérifications administratives que par un team manager titulaire d'une licence FFSA de team en cours. Aucune autre personne ne pourra se présenter en son nom.

Une grille non exhaustive des pénalités possibles est en annexe de ce document.

7.2 : Litiges, délais et matériel

Toutes les voitures devront être équipées d'une caméra intérieure vue avant (Gopro, caméra paluche ou autres), avec vue avant, filmant durant toutes les séances de l'épreuve (essais qualificatifs et courses) en parfait état de fonctionnement. Par ailleurs une caméra avec prise de vue arrière et fonctionnelle devra être installé de façon réglementaire voir homologation FFSA annexe J. Les images des cameras pourront être réclamées pour visionnage à tout moment en cas de différents entre deux concurrents. Tout concurrent ne disposant pas des images ne pourra pas prétendre à une quelconque contestation. Le promoteur se réserve le droit d'annuler la participation à la course pour toute voiture présente en prégrille ne répondant pas aux critères techniques et esthétiques suffisants SANS aucun dédommagement possible.

Le délai de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats auprès de la Direction de Course et du Promoteur.

7.3 : Pouvoir sportif

Les pilotes, concurrents, organisateurs et officiels, s'en remettent au pouvoir sportif pour régler tout différend d'ordre sportif. Ils ne peuvent en aucun cas s'adresser aux juridictions Pénales, Civiles ou Commerciales.

ART.8 – CLASSEMENTS

8.1 Classement par course :

8.1.1 le classement général de l'épreuve par classe du 1er au 3eme en sprint et du 1er au 4 eme en sprint long.

8.1.2 Classement « Junior » (jusqu'à 21 ans inclus) :

Tout pilote âgé de 21 ans ou moins au 31 décembre 2026 fait partie de la catégorie « Junior ». Ce classement est effectif à partir de 3 pilotes présents par course. Tous les pilotes inscrits à la twin'cup sprints courts née avant le 31 décembre 2005 font partie de la catégorie « juniors ».

8.1.3 Classement « Gentleman » (à partir de 50 ans) :

Tous les pilotes inscrits à la Twin'cup sprints courts nés avant le 31 décembre 1975 sont automatiquement inscrits au classement (Gentleman). Les concurrents qui auront atteint cet âge au minimum dans l'année, qui auront atteint ou dépassé cet âge dans l'année civile en cours, y seront systématiquement inscrits. Ce classement est effectif à partir de 3 pilotes présents par course.

8.1.4 Classement « Féminin » :

Tous les pilotes femmes inscrites à la twin'cup sprints courts ou sprint- long font partie de la catégorie « Féminine ». Ce classement est effectif à partir de 3 pilotes présents par course. Un classement sera établi à l'issue de chaque épreuve.

Tous les concurrents et pilotes recevant un prix ou coupes doivent obligatoirement être présents. Les absents, sans excuse valable, ne peuvent prétendre percevoir leur prix ou coupe.

8.2 : Attribution des coupes :

- Les 3 premiers du classement de chaque course des sprints **série "Classique"**
- Les 3 premiers du classement de chaque course des sprints **"light"**. - Les 3 premiers des catégories **"JUNIOR", "GENTLEMEN" et "FEMININE"** - Les 4 premiers **" sprint long"** .

8.3 Attribution des points :

A l'issue de chaque course, les points seront distribués selon le barème suivant:

1er: 30 PTS

2 eme: 27 PTS

3eme: 25 PTS

4eme: 22 PTS

5eme: 20 PTS

6eme: 19 PTS

7eme: 18 PTS

8eme: 17 PTS

9eme: 16 PTS

10eme: 15 PTS

11eme: 14 PTS

12eme: 13 PTS

13eme: 12 PTS

14eme: 11 PTS

15eme: 10 PTS

16eme: 9 PTS

17eme: 8 PTS

18eme: 7 PTS

19eme: 6 PTS

20eme: 5 PTS

21eme: 4 PTS

22eme: 3 PTS

23eme: 2 PTS

24eme: 1 PTS

- Pole Position : 2 pts pour la pole-position de chaque série **et**

classe - Meilleur tour en course : 1 pts pour chacune des courses **et**

classe

8.4 Classement général de la saison

Le classement général de la saison regroupe :

Pour la Twin' Cup Spints les séries A et B. Ce classement sera établi en fonction du cumul des points marqués par un pilote sur l'ensemble des courses d'une série **et classe**. Il en sera de même pour la catégorie « Junior » et « Gentleman » et « féminine »

Dans un cas où le même pilote effectuerait les deux séries **sprint "Classique"**, son meilleur classement de sa meilleure série sera pris en compte pour le classement général.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2ème place puis de 3ème place, etc.

Des classements annexes calculés selon les mêmes principes pourront être établis. Sera pris en compte pour le classement général pour un pilote, le meilleur classement de sa meilleure série.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2ème place puis de 3ème place, etc.

Des classements annexes calculés selon les mêmes principes pourront être établis. Pour la Twin'cup sprints longs ce classement sera établi en fonction du cumul des points de chaque course. Si deux pilotes se partagent le volant lors d'une épreuve, ils marqueront le même nombre de points, fonction de leur classement de l'épreuve.

ART.9– PENALITES /SANCTIONS

9.1 Cas général

En cas de litige, le Collège des Commissaires sportifs pourra être appelé à statuer sur les cas délicats ;

Tout comportement dangereux en piste (zigzag, bouchonnage, etc...), toute tricherie avérée, entraîneront la convocation de l'intéressé devant le Collège des Commissaires Sportifs. Celui-ci pourra prendre toute sanction qu'il jugera appropriée, pouvant aller d'une pénalité jusqu'à disqualification définitive de la Twin'cup sprint.

9.2 Cas particuliers du sprint long

9.2.1 Suite à l'arrivée de la première course sprint long, les voitures classées 1ere, 2eme, 3eme et 4eme du sprint long auront un handicap de lestes qui sera comme suite: 1er 20kg , 2eme 15kg, 3eme 10 kg et 4eme 5kg.

- Les voitures concernées auront un repère pour les autres pilotes: Une pastille sera apposé sur la lunette arrière côté numéro de course avec le poids indiqué.

- Ce lestes sera positionné derrière à l'emplacement de la roue de secours, il sera fixé comme il se doit suivant l'annexe J de l'année en cours et scellé par le commissaire.

Chaque voiture doit être équipée pour recevoir ce lestes, Voir règlement Technique ART 15.16 - Les voitures concernées devront récupérer leur poids lors des vérifications techniques auprès du commissaire technique et devront se présenter en pré grille de la séance qualificative du sprint long lesté afin d'être scellé par le commissaire technique avant le départ de la séance qualificative. Ce lestes devra rester en place jusqu'à la fin de la course longue. Le commissaire technique se chargera de vérifier les scellés. Les pilotes devront après contrôle ramener les lestes auprès du promoteur.

9.2.2 Une fenêtre d'arrêt obligatoire de 3 minutes minimum pour changement de pilote est prévue entre la 15ème et la 30ème minute de course. En cas de non-respect de cette fenêtre ou de changement de pilote hors de cette fenêtre, la voiture sera signalée et devra effectuer un STOP AND GO ou une pénalité de 30 secondes sera appliqué.

SI l'arrêt n'a pas pu s'effectuer dans la fenêtre en raison de circonstances exceptionnelles (procédure de Safety-car, drapeau rouge, etc.), il appartiendra à la direction de course d'appliquer ou non la sanction de mise hors course.

En cas de non-respect du temps minimum de 3 minutes d'arrêt entre la ligne d'entrée au stand et de celle de sortie des stands, une procédure de « Stop and go » d'une durée équivalente au temps d'arrêt manquant sera déclenchée par la direction de course.

ART.10 – PUBLICITE

10.1 Les équipes peuvent appliquer les publicités qu'elles souhaitent, pour autant que celles-ci soient en accord avec les règlements internationaux en vigueur et aux règlements particuliers des épreuves.

10.2 Les emplacements suivants sont réservés à Promo-Events : L'emplacement des plaques d'immatriculations AV et AR Les numéros de portières Bas de custodes AR un espace sur chaque aile arrière.

10.3 Chaque mandataire pourra se réserver, pour les épreuves qu'il organise, d'autres emplacements.

10.4 Les autocollants fournis dans le cadre de la publicité obligatoire doivent être apposés aux endroits prévus, tels qu'ils sont livrés, sans modification de fond, de format ou de coloris.

10.5 Cette publicité doit être appliquée avant la vérification technique et doit rester en place durant la totalité des épreuves.

10.6 L'accès de la piste pourra être refusé à toute voiture contrevenante et sa mise en conformité exigée avant de reprendre part à la course.

10.7 En cas d'absence d'une ou des publicités lors des essais, la voiture prendra le départ en fond de grille, en cas d'absence de celle-ci pendant la course, la voiture sera irrévocablement disqualifiée.

10.8 Aucune publicité allant à l'encontre ou étant en opposition avec l'un des annonceurs de Promo Events ne sera autorisée tant sur les voitures que sur les combinaisons, casques ou gants.

Suivent les signatures du (des) pilote (s) référent (s) de la voiture engagée sur les épreuves Twin'Cup sprint précédées de la mention « bon pour accord »

SIGNATURE (S) nom : Prénom :



SAISON 2026

REGLEMENT TECHNIQUE

ORGANISATEURS : PROMO-EVENTS,

14 rue des mineurs

30410 MOLIERES SUR CEZE

Tel : 06 10 72 43 58

Mail : solene.twincup@gmail.com

**Pour le respect et la conformité au Challenge, il est impératif de suivre la
fiche d'homologation FFSA CLUB 001**

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit

**Ce règlement est enregistré à la FFSA sous le n°
C23-2026 en date du 28 janvier 2026**

Art 1 : Généralités.

1.1 Tous les points non prévus au présent règlement relèvent des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits asphalté, du code sportif international de la FIA et/ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

1.2 Pour le respect et l'impartialité de chacun dans la Coupe, il est impératif de suivre le règlement technique de l'année en cours et la fiche d'homologation FFSA Club 001.

1.3 Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le règlement et ces additifs est strictement interdit. Hors précisions des articles ci-dessous, les textes à appliquer sont ceux de la F.F.S.A. relatifs au « Règlements Techniques » et « Réglementation de Sécurité » de l'année en cours.

1.4 Un pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture par course et celle-ci devra être conforme au règlement technique de l'année en cours.

1.5 Si une seconde voiture était indispensable à l'épreuve, cela serait possible uniquement avec l'accord de Promo-Events, du commissaire technique, et du directeur de course avec une demande écrite à celui-ci.

1.6 Toute voiture présentée aux vérifications techniques devra être propre à l'intérieur comme à l'extérieur, stickée avec la publicité propre à la série aux endroits déterminés (emplacement des plaques minéralogiques).

1.7 Toute voiture présentée aux vérifications techniques doit être conforme en tous points au règlement technique de l'année en cours.

1.7.1 Si une voiture est déclarée non conforme au règlement technique de l'année en cours, l'absence de gain de performances ne sera jamais considérée comme un élément de défense valable.

1.7.2 Tous les éléments du kit carrosserie Twincup ne devront présenter aucun signe de réparation hâtive (un pare choc ou un bas de caisse cassé sera refusé).

1.8 En aucun cas le passeport technique ne sera établi durant une épreuve, Seuls les passeports préparés pourront être remis aux concurrents qui se seront rapprochés au préalable de **Michel Pejoux ou bien son remplaçant désigné par le promoteur en cas de défection de Mr PEJOUX.**

1.9 Toute anomalie constatée liée à la sécurité du pilote ou à un accessoire de la voiture durant une épreuve, entraînera l'exclusion du pilote de l'épreuve.

1.10 Lorsque la voiture d'un concurrent participant à une épreuve se trouve en situation de non-conformité technique, quelle qu'en soit l'origine

(mécanique, carrosserie, installation électrique, dimensions de la voiture ou cotes d'une pièce mesurée en dehors des tolérances fixées), le concurrent devra :

- **Rendre les points acquis depuis le début de la Coupe en cours lié à la course établie lors de la non-conformité et annulera les classements réalisés sur l'épreuve en cours jusqu'à la mise en conformité. Si le pilote est pris non conforme lors d'une course de la Coupe sprint tous ses résultats et points seront donc annulé qu'il est été pilote A et/ou pilote B confondu, de même si la non-conformité concerne la course de la Coupe sprint long en cours.**
- Se mettre en conformité dans le délai fixé par le promoteur, le collègue des commissaires ou le directeur de course.

Art 2 : Voitures autorisées.

2.1 Modèle

Renault Twingo 1 phase 1 ou 2 (Moteur initial C3G) avec les trains roulants avant, arrière, le berceau avant et le train arrière de la phase 1 uniquement. Chaque voiture sera équipée du kit TWIN'SPORT fourni par Promo-Events dans sa totalité.

2.1.1 À tout moment Promo-Events, le commissaire technique responsable ou le directeur de course se réserve le droit de contrôler et de faire démonter

des organes mécaniques, de carrosserie ou électriques au cours de l'épreuve. Pendant une épreuve, sur demande des commissaires techniques ou de la

Direction de course, le remplacement obligatoire d'un élément de carrosserie ou mécanique devra être faite. Les éléments du kit Twincup ne pourront être remplacés que par des éléments provenant de Promo Events selon liste jointe dans sa totalité.

2.1.2 Pour des raisons de vérifications techniques la voiture pourra être mise sous scellés et à la disposition de Promo-Events pour un démontage ultérieur (voire d'un organe mécanique ou électrique dans un atelier défini par le promoteur ou la FFSA.)

2.1.3 Dans le cas d'un organe mécanique prélevé : des scellés seront apposés sur la partie concernée et l'acheminement de cet organe sera à la charge du concurrent. Les frais de démontage et de contrôle seront à la charge du pilote.

2.1.4 Un plombage sera apposé sur le moteur et boîte de vitesse dès la 2ème course et les suivantes sur les 8 premiers du challenge sprint et les 4 premiers du sprint long.

2.2 Le poids minimum de la voiture est fixé à 770 kg vide d'essence.

Art 3 : Carrosserie.

3.1 Aucun renfort de caisse par soudure, visserie ou rivetage ne sera accepté.

3.2 Aucun renfort d'arceau, du train roulant ou de la direction, ne sera accepté (soudure, visserie, rivetage).

3.3 La voiture devra être équipée de deux rétros extérieurs droit et gauche plus le rétroviseur **intérieur** (les trois d'origine et obligatoires).

3.4 La voiture devra avoir toutes les glaces latérales recouvertes par un film anti déflagration clair (film homologué annexe J de l'année en cours).

3.5 Chaque voiture devra passer la ligne d'arrivée avec tous ses éléments de carrosserie.

3.6 L'aspect du voiture version Twin'cup doit rester d'origine.

3.7 Une protection grillagée sera posée derrière les ouvertures de la face

avant (capot, pare-chocs etc...) pour éviter que des gravillons ne percent le radiateur.

3.8 Aucun élément de carrosserie ne pourra être remplacé si ce n'est par un élément fourni dans le kit Twin'cup.

Art 4 : Sources lumineuses.

La voiture devra être équipée de ses phares filmés et ses clignotants avant et arrière, feux stop tous d'origine et en état de fonctionnement.

4.1 Feux de pluie.

Tout voiture devra être équipé d'un feu de pluie 50 leds fixé à l'intérieur de l'habitacle en haut de la lunette arrière et au centre avec allumage
Indépendant

4.2 En fonction des conditions climatiques, la direction de course peut imposer l'allumage des phares et des feux de la voiture.

Art 5 : Moteur.

5.1 La voiture devra être équipé des moteurs suivants uniquement :

Renault **K4M** de la gamme 700 K4M 1598cc 16 soupapes avec papillon mécanique de 55mm de diamètre.

5.1.1 Tous les moteurs devront être dans leur version d'origine sans aucune modification ni retrait de matière, les calculateurs sont tous identiques et fournis dans le kit Twin'cup. **La gestion du boîtier électronique ne devra pas être modifiée.**

5.1.2 À tout moment Promo Events et les commissaires techniques se réservent le droit de procéder au **démontage et/ou à l'échange** d'un moteur, d'une boîte de vitesses ou d'un calculateur sans que le concurrent ne puisse s'y opposer, sur une épreuve.

5.1.3 Il est obligatoire d'avoir une pochette de joints moteurs complète.

5.2 Les accessoires du bloc moteur (embrayage, alternateurs, injecteurs, volant moteur, vilebrequin, arbres à cames, etc...) ne doivent pas être modifiés.

5.3 Les supports moteurs sont d'origine sauf ceux fournis dans le kit Twin'cup de Promo Events, aucun renfort de support n'est autorisé, silentbloc et berceau d'origine phase 1 Les silentblocs moteurs d'origine peuvent être renforcés avec de la colle à pare-brise ou du silicone uniquement

5.4 Maintien du radiateur moteur d'origine avec son vase d'expansion avec retour.

5.5 Mise à l'air L'autorisation de la mise à l'air du bas moteur pourra s'effectuer par la sonde inférieure de niveau d'huile moteur (cette modification s'effectuera par le perçage de celle-ci avec un raccordement métallique à la boîte à air ou dans un réservoir récupérateur d'huile de contenance minimum 2L)

5.6 **ARBRES à CAMES**, les arbres à cames du moteur k4M d'origine gamme 700 (admission et échappement), seront remplacés par des origines contrôlés conforme, gravés et pour ceux qui le souhaite retaillés conforme au profil établi par le promoteur, le technique et par l'industriel : TecniProfil (ZA du Bray rue du Grand Prix de 1906, 72320 Vibray)

Tel : 0243424717.

Ces arbres à cames seront mis en place dès le début de la saison 2024.

Un marquage avec un numéro d'attribution sera effectué par TecniProfil et le concurrent devra se munir de la facture et des données techniques des arbres à cames aux vérifications techniques préliminaires et tout au long de la durée de la compétition.

La facture faisant foi pour la conformité du démontage.

Une récupération des 2 arbres a cames pourra être faite sur les meetings pour une expertise approfondie, un échange des 2 arbres a cames pourra être fait à cette occasion.

En cas de non conformité lors d'un contrôle technique effectué par le commissaire technique, un compte rendu sera rédigé et transmis aux autorités faisant fois lors du meeting. Le promoteur se laissant avoir le droit d'appliquer les sections en mesure prévues par le règlement sportif.

Art 6 : Boite de vitesses.

6.1 La voiture devra être équipée de la boite de vitesse Renault JB1- 052 uniquement d'origine sans retrait ou d'ajout de pièces ou de soudure.

6.1.2 À tout moment Promo Events se réserve le droit de procéder à l'échange de la boîte de vitesses sur une épreuve.

6.2 Seuls les rapports de boîte repris en Annexe 1 sont autorisés.

6.3 Le pommeau du levier de vitesse est libre, en restant dans son fonctionnement d'origine.

Art 7 : Allumage.

7.1 Toute voiture devra être équipée d'un boîtier d'allumage fourni par Promo Events.

7.2 À tout moment, Promo Events se réserve le droit de procéder à l'échange du boîtier d'allumage.

Art 8 : Pneumatiques.

Chaque concurrent devra se présenter impérativement avec 2 jantes nues pour le montage de 2 pneus neufs. Sinon il y aura refus de montage des pneus neufs.

8.1 La voiture devra être équipée, quelles que soient les conditions climatiques, de pneumatiques NAN-KANG Touring SportXR-611, de dimensions 165x55R13.

8.2 Pour chaque épreuve, le nombre de pneumatiques est libre mais, la voiture devra être équipée obligatoirement de 2 pneumatiques neufs à l'avant sur la pré-grille des qualifications et seul le commissaire technique responsable donnera l'autorisation de prendre le départ sur la piste. Ces pneus restent à l'avant de la voiture pendant toute l'épreuve.

Il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que les pneus neufs à l'avant sont marqués du bon numéro affilié au épreuve par le commissaire technique.

8.2.1 Le remplacement des pneumatiques dans les deux disciplines de la coupe sprint et sprint long pendant les séances de qualifications et les courses est interdit.

8.3 Sculpture et gomme d'origine. Des contrôles de gomme pourront être réalisés. Les jantes seront des 5x13 déport ET36 à 8 ou 16 trous (Clio 2).

8.4 A l'arrivée de chaque manche, seul le commissaire technique de la Twin'cup aura la décision finale quant à l'usure des pneumatiques et la présence du bon numéro de marquage sur le train avant. Une usure laissant moins de 1,6 mm de profondeur des rainures ou l'absence du marquage réglementaire en

vigueur ou d'un numéro en référence à une épreuve antérieure sera une non conformité technique entraînant un rapport et la perte de la totalité des points acquis depuis le début de la Coupe (voir Art 1.10).

Le concurrent n'aura aucun recours contre cette décision.

Art 9 : Freins.

9.1 Seuls les freins fournis par Promo Events sont autorisés (disques et plaquettes).

9.2 Le non-respect des pièces fournies peut entraîner le non-classement voire l'exclusion de la course.

9.3 Les freins arrière, le frein à main, le maître- cylindre et leur montage doivent rester conformes à ceux d'origine.

9.4 Les étriers de freins avant d'Express diesel sont autorisés

9.5 A partir du 1^{er} Janvier 2023, les gros étriers avant seront obligatoires. Étirer avant de Twingo phase 2, chape d'étrier avant : TRW BDA230 BENDIX.

Art 10 : Train roulant et suspensions.

10.1 Les amortisseurs avant et arrière sont fournis par Promo Events dans le kit et seuls les trains roulants d'origine seront acceptés (triangles, porte moyeux, rotules, silentblochs, pivots, biellettes).

10.2 Les réglages du train avant et arrière sont libres, avec une tolérance de 10mm maxi sur la voie avant et 6 mm maxi sur la voie arrière (référence fiche d'homologation).

10.3 La hauteur de caisse est libre à l'avant. A l'arrière, elle est fixée à 510 mm minimum, entre le bord inférieur de l'aile arrière et le bas de jante dans l'axe de la roue et à la verticale.

10.4 Les ressorts compensateurs peuvent être retirés Maintien de la masse d'origine dans le berceau ava

Art 11 : Batterie.

11.1 La batterie peut être soit à son emplacement d'origine, soit dans l'habitacle. Dans ce cas, celle-ci sera une batterie sèche installée à l'arrière du dossier du pilote selon l'annexe J en cours.

11.2 Si une batterie sèche est installée à l'intérieur de l'habitacle, il est autorisé d'enlever le bac à batterie d'origine et de fixer le boîtier électronique sur la carrosserie à l'avant gauche.

11.3 Le bac à batterie étanche dans l'habitacle est obligatoire à partir du 1^{er} Janvier 2023

Art 12 : Equipements de sécurité

Tous les voitures devront être conformes aux prescriptions générales de sécurité de la FFSA (annexe J de l'année en cours)

12.1 Extincteur :

12.1.1 Obligatoire : 2Kg poudre portable dans l'habitacle avec système anti torpille et à portée de main du pilote quand celui-ci est harnaché (voir annexe J de l'année en cours).

12.1.2 Facultatif : extincteur 4kg embarqué à commande électrique ou à câble, avec fixation homologuée FIA (2 sangles métalliques avec fermeture par 2 vis de 6mm minimum et écrous nylstop). Il sera fixé derrière le plan arrière du siège pilote avec un système anti-torpille selon l'annexe J de l'année en cours.

12.1.3 Pour un extincteur du point 12.1.2 la tirette extérieure (ou le contacteur électrique extérieur) est obligatoire et sera positionnée à gauche et en bas du pare-brise et identifiée par un sticker E de diamètre 100mm (annexe J)

12.2 Anneaux de remorquage

Avant et arrière (anneau en sangle polyester avec vis, rondelle et écrou Nylstop) repris sur un élément de carrosserie solide. L'anneau doit avoir un diamètre intérieur de 80mm minimum et permettre le passage d'une manille ou d'un mousqueton avec une ouverture de 15 mm Il doit résister à une traction minimum de 0,8 x le poids de la voiture.

L'anneau doit être de couleur vive et être indiqué par un adhésif en forme de flèche et de couleur vive et contrastée, collé sur les pare chocs avant et arrière de la voiture.

L'efficacité du dit anneau sera de la responsabilité du pilote.

Art 13 : Coupe Circuit

Manuel commandé par câble extérieur à l'avant gauche au bas du pare-brise, identifié par un sticker triangulaire, éclair rouge sur fond bleu de 120mm de côté, et à l'intérieur sur la console centrale, à l'emplacement

radio, avec accessibilité du pilote harnaché.

Art 14 : Poste de conduite

Les anneaux de fixation du harnais sont soudés sur la caisse avec rondelles et contre-plaques.

14.1.1 Sièges

14.1.2 Il est fourni dans le kit Promo Events

14.1.3 Fixation des sièges sur les glissières d'origine (art 253/16 FFSA)

14.1.4 Fixation support de siège sans glissières suivant dessin FIA 100/101 ou 102 ; les glissières pourront être rendues fixes par boulonnage uniquement (Diamètre 6 minimum).

14.2 Le filet obligatoire et conforme à l'annexe J de l'année en cours pour les compétitions en circuit, est fourni dans le kit Twin'cup par PROMO EVENTS. Il doit être fixé sur l'armature de sécurité et recouvrir l'ouverture de la vitre jusqu'au centre du volant.

14.3 Pilote.

Le pilote devra être équipé de combinaison, casque, cagoule, gants, bottines et sous-vêtements longs ignifugés à la norme FIA de l'année en cours (8856 :2000).

Art 15 : LES OBLIGATIONS.

Le kit TWINCUP de Promo Events devra être monté dans sa totalité et sans modifications (mécanique et carrosserie).

15.1 La conformité des pièces du kit Promo Events sera contrôlée sur les voitures participantes par comparaison avec des pièces fournies par le promoteur à cet effet (Liste en Annexe 2).

15.2 Présence de tous les plastiques du tableau de bord. Les garnitures des portes d'origine peuvent être retirées et remplacées par des garnitures

9

semi- rigides (carbone et/ou kevlar interdits).

15.3 Présence du bloc chauffage avec fonctionnement d'origine (eau du moteur) et en état de fonctionnement (Ventilateur).

15.4 identification conducteur : Sur fond blanc de 5cm de hauteur le nom, prénom et groupe sanguin du pilote sera écrit en noir sur les deux glaces

latérales arrière le long du bord inférieur.

15.5 Un numéro identique toute l'année sera placé sur chaque vitre de custode (jaune fluo, hauteur 23 cm, trait 3 cm espacement 5 cm) et sur le haut

du pare- brise coté droit et lunette arrière en haut à gauche (jaune fluo, hauteur 12cm, trait 2cm, espacé de 3cm)

15.6 Les numéros seront posés avant le passage aux vérifications techniques préliminaires.

15.7.1 Echappement

15.7.2 Fourni dans le kit Promo Events avec un maximum de 95 décibels.

15.8 Le collecteur d'échappement Promo Events peut être remplacé par celui d'origine en fonte.

15.9 Joint de culasse épaisse de minimum 0,9 mm.

15.10 Injecteurs de moteur K4M, modèle IWPO26 ou IWP142, ou IWPO48, ou 7700104274, ou 7700873489, ou 8200080937, ou 8200128959.

15.11 Boite à air du moteur d'origine avec élément filtrant obligatoire. 15.12

Retrait de la moquette intérieure et du ciel de toit retrait de l'insonorisant

15.13 Si le moteur d'essuie-glace arrière est supprimé, obligation de boucher le trou de l'essuie-glace, idem pour tous les orifices se trouvant sur le plancher de la caisse.

15.14 Retrait de la fixation de la roue de secours Pédalier d'origine, surfaces en aluminium autorisées.

15.15 Essuie-glace avant et lave-glace en état de fonctionnement, ainsi que le bocal d'origine.

15.16 Chaque voiture doit être équipée d'un dispositif de réception de lest.

Description du dispositif de fixation du lest:

- Deux plaques et une contre plaque de 300mm de coté par 3mm d'épaisseur en acier
- Une plaque sous le plancher
- Une contre plaque sur le plancher
- Une plaque de fermeture sur les poids
- Une vis de fixation et écrous de diamètre 16 qualité 8.8 minimum percé pour scellé.

Art.16: Documents obligatoires.

-Lors des vérifications techniques préliminaires ou techniques le concurrent devra avoir en sa possession les documents suivants :

- Passeport technique (3 volets à 3 vignettes).
- Fiche technique club 001 Twin'cup.
- Documents concernant la visite annuelle de l'extincteur.
- Présenter tout son équipement individuel obligatoire (combinaison, cagoule, casque, bottines, gants, sous-vêtements).

Art 17 : Caméra.

- 17.1 Obligatoire en état de fonctionnement avec prise de vue sur l'avant. 17.2
Fixation homologuée FFSA de l'annexe J en cours.
- 17.3 Une demande d'image pourra être faite par le collègue ou par le directeur de course.
- 17.4 Une deuxième caméra avec fixation homologuée FFSA de l'annexe J et fonctionnelle avec prise de vue arrière devra être présente.

Art 18: Réservoir d'essence

- 18.1 Le réservoir est d'origine, à son emplacement d'origine, le capuchon de trappe à essence est à fermeture mécanique. La fermeture de la trappe de visite à l'arrière dans l'habitacle est métallique et fermée par 4 vis.
- 18.2 L'alimentation du moteur se fait par une canalisation sertie aux extrémités et aux normes de l'annexe J de l'année en cours.
- 18.3 La mise à l'air libre du réservoir d'origine reste en place.
- 18.4 Carburant Seuls le carburant commercial super éthanol E85 (composé de 65 à 85% d'éthanol et de 15 à 35% d'essence sans-plomb 95) fourni vendu librement dans le commerce est obligatoire. L'ajout d'additifs est interdit, des contrôles de carburant pourront être réalisés par comparaison. Se référer à l'annexe additif-01-22-bioéthanol
- 18.5 Le ravitaillement en carburant est interdit pendant la manche pour les disciplines sprint et sprint long

Art 19: Démontage (Vérification technique).

- 19.1 À tout moment de l'épreuve, le commissaire technique responsable du plateau TWINCUP se réserve le droit de faire démonter une pièce ou un organe quelconque sur une voiture de la série sans avoir déposé une demande préalable auprès du directeur de course ou du président du

collège.

- 19.2 Toute pièce reconnue non conforme lors du démontage sera gardée par le commissaire technique.
- 19.3 Tout pilote concerné par un démontage au local technique ou dans sa structure devra s'y soumettre dans un délai de 15 min maximum avec un mécanicien après la notification écrite ou orale du commissaire technique ou du collège ou du directeur de course.
- 19.4 Tout refus sera considéré sur le champ comme une faute et un rapport sera transmis au directeur de course de l'épreuve qui transmettra au collège.
- 19.5 Tout démontage sur l'épreuve ou à l'extérieur de l'épreuve n'aura aucune compensation financière.
- 19.6 Seuls les appareils de mesure fournis par le commissaire technique de la Twin'cup feront foi lors des vérifications pendant et après l'épreuve.
- 19.7 Retirer le blocage de direction de type Neiman
- 19.8 Direction sans assistance
- 19.9 Carter inférieur moteur d'origine.
- 19.10 Crépine : clapet de décharge d'origine.
- 19.11 Damper : poulie d'origine
- 19.12 Pignon de vilebrequin non claveté
- 19.13 Bloc moteur non rectifiable, aucune tolérance.

Art 15: LES AUTORISATIONS

- 15.1 Possibilité de ne conserver que le flux pare-brise du système de chauffage d'origine
- 15.2 Vitres électriques ou manuelles autorisées, retrait de la boîte à gants.
- 15.3 Modification du système d'ouverture des portes droite et gauche avec câble, portes phase 2 autorisées.
- 15.4 Retrait du pare-soleil et des poignées de porte.
- 15.5 Montage de compte tours, manomètre de pression d'huile, thermomètre d'eau, d'huile, écran de contrôle
- 15.6 Retrait de la masselotte de traverse avant.
- 15.7 Seule la modification du support Twin'cup est autorisée sur le berceau avant.

- 15.8 Montage d'un volant moteur lourd ou léger (Clio, Mégane, Laguna, Express) sans allègement et d'un poids minimum de 6,1 kg.
- 15.9 Bobine d'allumage d'origine mais de dernière génération conseillée.
- 15.10 Découpe de la face avant selon Annexe 3
- 15.11 Une lame anti-écartement du berceau avant sera mise à disposition chez Promo Events pour les concurrents qui le désirent

Commissaires techniques

Responsable : Michel

Pejoux Les

Paltrats

03500 St Pourçain sur Sioule

Tél : 06 63 97 10 60

mpejoux03@gmail.com

1 ère : 41/11

2 ème : 43/21

3 ème : 37/28

4 ème : 29/30

5 ème : 31/41

Rapport de pont : 15/56

ANNEXE 2 Liste des pièces constitutives du kit Twin'cup

TWIN'CUP PIECES CONSTITUTIVES DU KIT EXCLUSIVEMENT DISTRIBUEES PAR PROMO'EVENTS

TWIN'CUP

Societe PROMO EVENTS 14 rue des mineurs 30410 molière sur cèze - 06-10-72-43-58

ARCEAU, CONTRE-PLAQUES, MANCHONS et VISSERIE D'ARCEAU

2 MANCHONS ALU

2 PAIRES ATTACHES CAPOT

8 COLLIERS D'EAU

ALTERNATEUR
BAS DE CAISSE D
BAS DE CAISSE G
BECQUET
FEUX STOP
BOITIER ÉLECTRONIQUE
BIELLETTE DE SUPPORT INFÉRIEUR
COUPE CIRCUIT AVEC CLÉ
COURROIE D'ALTERNATEUR
DISQUE DE FREINS AVANT VENTILÉS (la paire)
DURITE D'EAU SILICONE 1X135°
DURITE D'EAU SILICONE 1X45°
DURITE D'EAU SILICONE 2X90°
DURITE ESSENCE
EQUERRE DE FIXATION DE SIÈGE
EXTINCTEUR 2KG AVEC FIXATIONS
FILET DE SÉCURITÉ
HARNAIS DE SÉCURITÉ 6 POINTS
LIGNE D'ÉCHAPPEMENT avec bride
MOYEU DE VOLANT
PARE-CHOC AR
PARE-CHOC AV
POMPE A ESSENCE
SIÈGE BAQUET
SILENTBLOC DE SUPPORT CULASSE
SILENCIEUX D'ECHAPPEMENT
STICKER COUPE CIRCUIT
SUPPORT MOTEUR AVANT
SUPPORT MOTEUR CULASSE
SUPPORT MOTEUR INFÉRIEUR
SUSPENSION AR-COMBINÉ FILETÉ AVEC RESSORT ET COMPENSATEUR
SUSPENSION AV-COMBINE FILETE AVEC RESSORT ET COMPENSATEUR
TIRETTE COUPE CIRCUIT
VOLANT
ÉQUERRE DE RENFORT MOTEUR BOITE
STICKER TWINCUP OBLIGATOIRES (X2)
ALTERNATEUR TWINGO OU AUTRE
2 SUSPENSION AR D'ORIGINE TWINGO PHASE 1 (silentbloc en bon état)
CALCULATEUR MOTEUR K4M -SIRIUS 32 (coque sans aucune trace
d'oxydation) Cable d'accélérateur 15

Annexe 3 : Découpe de la face

avant Avant la découpe



après la
découpe